



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE DE L'INSTITUT
COOPÉRATIF DE L'ÉCOLE MODERNE

PARAIT 3 FOIS PAR MOIS

C.E.L., boul. Vallombrosa, CANNES - C/C 115 03 Marseille - Tél. 947-42

Dans ce numéro

- C. FREINET : Guide général de l'éducateur moderne.
 DELÉAM : L'histoire par l'exploitation des complexes d'intérêt.
 GAUDIN : Dans une classe de perfectionnement.
 Livres et revues
 E. FREINET: Tuberculose et santé.
 C. FREINET : Notre psychologie coopérative.

PARTIE DOCUMENTAIRE

Boîte électrique n° 1 - Encyclopédie scolaire - Calcul vivant - Circulation en périodique de nos journaux scolaires - Fabrication d'une casse - Fiches d'histoire - Construction de dioramas - Préparation d'un herbier - Plan-guide d'histoire - Des nouvelles du congrès par BOURLIER, DAUNAY, DELÉAM, JEAN-BAPTISTE, BERTRAND, SARRAN.



Cliché de la BT à paraître :
« Quenailon, enfant du Poitou »

Tarif des abonnements

	France et U.F.	Etran- ger
L'Éducateur (3 n ^{os} par mois)	900	1100
La Gerbe (bimensuel)	600	700
Bibliothèque de Travail (hebdomadaire). La série de 20 n ^{os}	750	950
La série de 40 numéros	1500	1900
Albums d'enfants	500	600

ABONNEZ-VOUS AUX B.T. !

Recueillez des abonnements !

L'opinion est unanime.

Les BT sont un outil incomparable qui a sa place dans toutes les classes.

Liste sur demande.

**PARTICIPEZ A LA RÉDACTION
ET AU CONTRÔLE DES B.T.**

30 NOVEMBRE 1954
CANNES (Alpes-Maritimes)



EDITIONS DE L'ÉCOLE
MODERNE FRANÇAISE

LES DITS DE MATHIEU

LE METIER VOUS MARQUE

Le métier vous marque, grommelait le vieux berger en écartant les branches du revers de son bâton. Regarde, là-bas, à la sortie du village, cette silhouette qui glisse dans la ligne grise du chemin, c'est le cordonnier. Et cette autre qui s'affaire devant la remise, c'est l'aubergiste.

Un berger ne marche pas comme un cordonnier et ne pense pas comme un aubergiste. C'est comme la brebis qui trace sa draille à force de passer et de repasser. Les gestes de tous les jours, la quantité d'air que nous respirons, la lumière ou le froid qui nous imprègnent, l'effort du dos, de la tête ou des bras, ce sont autant de lignes qui s'inscrivent sur l'originalité de notre comportement. L'homme qui peut chanter au soleil levant jusqu'à faire frémir les échos, n'a point le regard las de l'ouvrier qui, rivé à son établi, compte, tête baissée, les coups répétés de son marteau.

Et vous, les instituteurs, vous êtes plus que d'autres marqués par les exigences formelles de votre métier. Comme si chaque devoir que vous corrigez, si chaque trait à l'encre rouge, si chaque leçon que vous répétez, chaque coup de règle sur la table, chaque punition généreusement distribuée, creusaient en vous leur sillon indélébile.

Abandonnez la chaire et prenez l'outil, alignez des composteurs et préparez un tirage, extasiez-vous devant une réussite ; soyez tout à la fois l'ouvrier, le jardinier, le technicien, le meneur de jeu et le poète, réapprenez à rire, à vivre et à vous émouvoir. Vous serez un autre homme.

C'est au brillant de l'œil qu'on mesure la portion de liberté et la profondeur de la culture du bon ouvrier qui pourrait piquer à son chapeau les trois plumes d'éducateur.



Guide Général de l'Éducateur Moderne

CHERCHER ET VOUS TROUVEREZ !

Avant d'entrer dans les Conseils techniques que tu attends, je te dirai encore ceci : Evite de considérer que tu as maintenant ton bâton de maréchal ; que tu as appris à faire la classe, et que tu n'auras plus qu'à suivre la filière : leçons, manuels, devoirs, punitions, attente de l'heure qui va sonner, attente du jeudi et du dimanche... Attente de la retraite... et de la mort...

Si tu acceptes cette passivité, tu es perdu, car tu seras un malheureux, dans ta classe et hors de ta classe. Tu seras un bagnard, rivé à la chaîne, car le matériau humain ne se malaxe pas ni ne se modèle comme une pauvre barre de fer. Cela n'ira pas tout seul. Tu auras beau te cuirasser d'une bonne dose de routine et de traditionnalisme, tu seras le tâcheron qui « gagne sa croûte ». Et je te le dis en connaissance de cause : tu peux alors gagner ta croûte ailleurs avec moins d'ennuis.

Il te faut au contraire aborder ton travail en te disant qu'il constitue la tâche la plus difficile et la plus délicate qui soit et qui, quelle que soit la préparation qui t'a amené à la fonction d'instituteur tu es insuffisamment apte à affronter tes trente ou trente-cinq enfants.

Entreprends ta classe avec un incessant *souci expérimental*. Ce livre, cette méthode, ce procédé, je l'essaie. S'il me réussit, j'en tirerai le meilleur parti possible. Mais chaque fois que je trouverai un autre outil, une autre méthode qui peut être plus efficiente, je l'essaierai aussi. Prudemment certes,

expérimentalement, mais sans jamais me fixer dans une attitude définitive.

Et le test de cette réussite c'est l'enfant. Mesure à sa compréhension, à son goût du travail, à son allant, à sa passion de l'école et de la culture, ta propre réussite. Ne te contente pas de dire « Ils sont bouchés et instables. » Rares sont les enfants qu'on ne peut absolument pas entraîner et engrêner directement ou par un biais approprié. Seulement il y faudrait une science psychologique et pédagogique qu'aucune école à ce jour n'est en mesure de te donner.

Cherche et tu trouveras.

Et ne crois pas que tu perdras ainsi un tant soit peu de ton autorité : ce n'est pas en persévérant dans les faiblesses et dans les erreurs que tu prendras de l'ascendant sur les élèves, mais en te mettant sur les rangs à côté d'eux pour les entraîner vigoureusement dans la course où nous sommes engagés.

Tu trouveras, mais ne cherche pas seul. C'est désespérant et inefficace. Entre en liaison avec ceux qui, dans ton département, à travers la France et même à l'étranger ont dit non à la passivité d'un métier qui est avant tout création et vie, qui se sont unis pour reconsidérer expérimentalement les conditions de leur travail.

Alors, même dans les circonstances difficiles qui ne te seront jamais ménagées, tu verras briller un peu de soleil et ta classe en sera transformée.

Nous verrons maintenant la pratique même de cette reconsidération.

C. F.

25 élèves par classe

Nous recevons d'une de nos fidèles adhérentes la lettre suivante :

Je n'ai pas, cette année, demandé de correspondants à Alziary. Je craignais de ne pouvoir donner satisfaction, car je suis en proie à 41 élèves CE2 et CM2.

Je ne fais plus classe, je gagne ma croûte... Comment permettre à 41 gosses de circuler librement pour le fichier, pour la bibliothèque ? Comment intéresser à la fois 41 enfants ? Sans compter que ce sont des « produits de guerre » nés en 1944-45-46 !!! Tous des agités, plus ou moins déficients d'une manière ou d'une autre, des enfants qui devraient, au contraire, bénéficier d'un effectif plus réduit.

Où est le joli travail des années précédentes ? Je suis transformée en gendarme, je me fatigue (j'y laisserai ma santé) pour des résultats minables.

Quoi qu'il en soit, je m'accroche au texte libre et au « journal », dans la mesure du possible. Il ne sera pas

aussi illustré qu'avant, mais il sera, coûte que coûte, Mes correspondants mensuels, qui ont toujours été satisfaits, seront indulgents.

G. LE MENN,
St Martin des Champs par Morlaix
(Finistère).

Ce sont de tels faits, le drame profond de tous les éducateurs soucieux de leur métier, qui disent la nécessité urgente de réclamer, par tous les moyens, une normalisation des conditions de notre travail.

Nous ferons aboutir notre mot d'ordre.

JOURNAUX SCOLAIRES

Si vous voulez bénéficier du tarif postal réduit pour l'expédition de vos journaux scolaires, faites donner par la Commission paritaire des Papiers de Presse un numéro d'inscription à votre journal.

Tous renseignements pour ces démarches à Freinet, CEL, Cannes (A.-M.).

Vous pouvez vous abonner à un journal scolaire.

Vous pouvez aussi offrir des abonnements à votre journal,

Quelle est la part du maître ? Quelle est la part de l'enfant ?

Quelle est la part du rêve dans l'éducation et la formation de nos enfants ? Nous avons posé la question à quelques-uns de nos anciens élèves chez qui nous avons ouvert avec plus ou moins de totale réussite le chemin d'une culture personnelle qui est déjà par elle-même une assise et une richesse.

Nous avons donné dans notre dernier numéro la réponse d'Odette Mourier. Voici aujourd'hui celle de Claude Belleudy, notre poète.

LE RÊVE ET LA VIE

Que de poèmes ont fleuri sur les pages vierges de mes cahiers d'écolier ! Rêves de pays imaginaires où poussent des étoiles et des fleurs toujours changeantes, toujours nouvelles, aux mille couleurs.

Plages de sable fin doucement bercé par la vague blanche qui murmure aux creux des rochers ! là où l'algue s'endort, sous le reflet de la lune.

Parfois des sirènes aux parfums grisants et venues de si loin troublent mes songes de leurs musiques mélancoliques et aériennes. Puis les déserts de sable où passent des vents cruels, défilent sur l'écran de mes songes, laissant en moi, une féerie de lumières et de trésors insoupçonnés !...

Tout d'un coup la vie, cette aventurière aux cent visages, me fait entrevoir les villes froides où gronde l'usine qui déverse le flot des hommes sur le pavé. Comme l'océan surchargé d'eau lourde, déborde sur la lande déserte...

Ouvriers noirs de fumée et de tristesse, mendiants aux regards nostalgiques et vagabonds, et tout un tas de pauvres gens qui comme moi ont un cœur et du sang dans leurs veines d'affamés s'en vont vers LEUR DESTIN de misère allégés de songes. Mais ce n'est plus un rêve parsemé d'étoiles et de tendresse, c'est la vie mystérieuse qui va plus loin que sa pauvreté et que personne n'a jamais comprise parce qu'elle est trop vaste de silence. Cette vie qui me fait écrire des poèmes qui sont en petit son grand poème, qui nous étreint au plus profond de nous-mêmes et fait glisser des larmes sur la joue de l'adolescent bouleversé de toutes les grandeurs, de toutes les misères qui transportent le monde. Et l'enfant qui sait rêver entrevoit toutes ces choses cachées derrière la fenêtre de la vie, et il se sent uni aux hommes qui souffrent des mêmes tourments.

Tous ces rêves qui naissent dans mon cœur ont bien des fois l'amère existence que je mène pour gagner mon pain, ils m'emportent loin du passé, pour une heure qui me semble une éternité.

Claude BELLEUDY.

L'art à l'École

Notre camarade VAILLANT (Nord) nous demande de donner dans « l'Éducateur » des recettes de travaux d'art qui permettraient à tous les instituteurs et institutrices de faire des travaux d'art dans un esprit École Moderne.

La suggestion vient à son heure. Depuis que nous avons mis en chantier notre cours de dessin, nous avons chaque jour l'occasion de mettre en valeur par les broderies diverses des motifs originaux et qui, souvent, sont perdus dans des ensembles encore bien pauvres. Ce sont d'excellents points de départ.

On ne peut atteindre tout de suite à l'expression artistique haute, mais on peut, dès ses premiers pas dans le domaine du simple graphisme, obtenir des travaux d'art de qualité à la condition de savoir d'abord choisir un motif qui vaille d'être réalisé ; du travail d'art qui met en relief tous les défauts du pompier, est une catastrophe.

1° Attention donc au point de départ ! Nous restons à la disposition des camarades qui voudront nous envoyer leurs projets.

2° La réalisation artistique n'est que la mise en œuvre de techniques qui seront exposées dans l'Éducateur sous forme de fiches qui pourront être agrafées en fin d'année de manière à obtenir un véritable petit livret susceptible de rendre les plus grands services.

Faites des abonnés à l'Éducateur !

Et merci à notre ami VAILLANT de sa suggestion opportune !

Au travail pour une éclosion de travaux d'art qui trouveront leur place à notre Congrès d'Aix-en-Provence !

COURS DE DESSIN

Déjà, après cette II^e leçon, nous voyons poindre des résultats très encourageants. Il fallait que ce travail méthodique de chasse au pompier et de recherche de l'originalité enfantine soit systématiquement menée :

LEÇON I. — *Le sens général du dessin.*

Nécessité d'une construction graphique.

LEÇON II. — *Le graphisme. Nécessité d'une vision personnelle.*

Du graphisme aux travaux d'art.

Des écoles-élèves n'ayant pas répondu à notre appel après ces 2 leçons, il reste des places vacantes. Faites un envoi immédiat pour rattraper le temps perdu !

Elise FREINET.

Faute de cuti, la radioscopie est-elle obligatoire ?

Réponse faite par le Ministre de la Santé (par l'intermédiaire d'un député ex-instituteur du département des Deux-Sèvres) au sujet de l'obligation de la radioscopie pour les élèves dont les parents refusent la cuti-réaction :

« Par lettre en date du 18 octobre, vous avez bien voulu me demander s'il existait actuellement des textes obligeant les parents à faire subir une radioscopie à leurs enfants.

Bien que cela ne soit pas précisé dans votre lettre, je suppose que l'obligation de passer cet examen a dû être signifiée aux parents par les services de l'Hygiène Scolaire et Universitaire ; dans ce cas,

la réglementation applicable relève de la compétence de M. le Ministre de l'Éducation Nationale. »

« En ce qui me concerne, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun texte émanant de mon département ministériel n'oblige les enfants à subir une radioscopie contre l'avis des parents. »

La même question est posée au ministre de l'Éducation Nationale, M. NAMBOT,

Comment je travaille dans ma classe

L'HISTOIRE PAR L'EXPLOITATION DES COMPLEXES D'INTÉRÊT

TEXTE DE JEAN : Mon petit frère. Aujourd'hui, Jean est heureux de nous annoncer la naissance de son frère Jean-Jacques.

C. I. : L'Etat civil.

Je suis secrétaire de Mairie et j'en profite pour faire rédiger, par mes élèves, le brouillon de l'Acte de Naissance du petit Jean-Jacques. (Quel bel exercice pratique d'Instruction civique !)

René pose la première question : *Suis-je aussi « inscrit » sur les registres ?*

Nous cherchons et nous trouvons son acte de naissance.

— *Et mon père ?*

— *Mais oui, puisqu'il est né à Brienne.*

— *Je peux donc retrouver mes aïeux jusqu'aux Gaulois ?*

— *Nous allons chercher.*

Malheureusement, les registres de la Commune de Brienne-sur-Aisne ne remontent pas au-delà de l'année 1843 ; les plus anciens ont été détruits à la guerre.

Mais Robert est né au village voisin. Nous organisons une promenade scolaire et avons la chance de trouver là des registres depuis 1793.

Nous établissons rapidement la généalogie de Robert et nous essayons de répondre au questionnaire suivant que j'ai préparé :

1. A quelle date remontent les plus anciens registres de la commune ?
2. Depuis quand les registres sont-ils timbrés ?
3. Depuis quand parle-t-on de la maison commune ?
4. De quelle date à quelle date emploie-t-on les termes du calendrier républicain ? Relever quelques-uns de ces termes (dates et prénoms).
5. Depuis quelle date parle-t-on de Légion d'honneur ?
6. Relevez les inscriptions des sceaux avec les années.
7. Qui a paraphé les registres aux différentes dates ?
8. Relevez les transcriptions des actes de décès des soldats et cherchez à quelles guerres elles se rapportent.

Robert s'inquiète : *Mais avant 1793 puis-je connaître mes aïeux ?*

— *Nous ne pouvons pas puisque les registres de cette époque n'existent plus.*

— *Il y a peut-être des Communes qui ont le bonheur de les posséder encore. Si nous demandions à nos correspondants ?*

Des questionnaires sont envoyés dans les « quatre coins » de la France, avec la mention : « Répondez-nous vite. » C'est que nous sommes terriblement impatients de savoir.

Enfin, quinze jours après, nous avons sept réponses satisfaisantes. Et, ensemble, nous dépouillons le courrier. Au tableau, Jean-Pierre note les résultats qui concordent avec ceux que nous avons recueillis à Brienne et dans les villages voisins :

AVANT 1793 :

« Le registre aux baptêmes, mariages et sépultures de l'Eglise » était tenu par le prêtre de la paroisse. Les non-catholiques n'étaient donc pas inscrits.

Les registres n'étaient pas timbrés ; ils étaient « cotés et paraphés par le Président du Conseil Provincial » : la France était divisée en provinces.

APRES 1793 :

Les registres sont tenus par les maires nouvellement élus : les changements d'état civil de tous les habitants vont y figurer.

Ils sont « cotés et paraphés par le Président de l'Administration du District » (nouvelle division de l'Etat).

Le terme « maison commune » apparaît.

Jusqu'en 1806, le calendrier républicain est utilisé : an I à an XIII, les mois (prairial, thermidor, etc.), les jours (primidi, duodi, etc.), les prénoms (Pervenche, Romaine, etc.).

vers 1808, des gens ont la Légion d'honneur.

Sur les sceaux, on peut lire : en 1793 : La Loi et le Roi ; de 1794 à 1800, La Loi ; de 1801 à 1806, République Française ; de 1807 à 1815, Empire français ; de 1815 à 1850, Timbre royal ; de 1851 à 1853, Timbre national ; de 1854 à 1871, Timbre impérial ; de 1872 à 1886, Papier timbré-France ; de 1887 à nos jours : République française avec une interruption de 1944 à 1946 pour Etat Français. (J'explique que le décalage est dû à la nécessité d'utiliser le papier préparé à l'avance.)

De 1810 à 1815, on trouve des décès de soldats des campagnes napoléoniennes. En 1871 et 1872, de la Guerre franco-allemande de 1870-71. De 1916 à 1919, de la première guerre mondiale. De 1940 à 1945, de la deuxième guerre mondiale. (Nous avons même relevé un décès de la conquête de Madagascar.)

Nous complétons par des recherches faites dans la Bibliothèque :

Dès l'Antiquité, les gouvernements eurent le souci de donner un état civil exact aux citoyens, mais c'était plus dans l'intérêt du pays que dans celui des familles.

A Athènes, des officiers spéciaux inscrivaient sur des registres les jeunes Athéniens à l'âge de trois ou quatre ans. A Rome, Servius Tullius créa les Registres de la naissance et de la mort des citoyens.

En France, jusqu'au XVI^e siècle, des livres tenus par le clergé relaient les sacrements ; ceux qui ne les recevaient pas, n'y étaient pas portés.

L'ordonnance de Blois de 1579 rendit obligatoire la réception des actes de naissance, mariage et décès par les curés. L'Edit de Nantes de 1598 prévoyait que l'état civil des protestants serait constaté par leurs ministres. Mais la révocation de 1685 leur enleva ce droit, si bien que la naissance des enfants non-catholiques ne fut plus constatée par aucun acte. Les philosophes du XVIII^e siècle arrivèrent à faire rendre ce droit aux protestants par l'Edit de 1787.

Le décret du 20 septembre 1792 confia aux municipalités, et la loi du 28 pluviôse an VIII, aux maires et adjoints, la tenue des registres d'état civil.

Qu'avons-nous revu ou appris en quinze jours ?

1. Le citoyen dans le monde antique.
2. La puissance de l'Eglise à l'étape de la civilisation terrienne.
3. L'Edit de Nantes.
4. La poussée philosophique du XVIII^e siècle.
5. La laïcisation de l'Etat par la Révolution.
6. Le calendrier républicain.
7. La nouvelle division administrative de l'Etat (commune, canton, district, département) par la Constituante.
8. La création de la Légion d'honneur par Bonaparte, premier consul, le 29 floréal an X (1802).
9. La succession des régimes d'après les sceaux.
10. Les grandes guerres d'après les décès.

DELEAM.

AIDE MÉMOIRE

Bibliothèque de Travail

Les abonnés ont déjà reçu sur l'abonnement 1954-1955.

284. Les avions à réaction.
285. Les hélicoptères.
286. Ngoa, enfant du fleuve africain.
287. Les maladies des plantes cultivées.
288-289. Kaïsa, la petite lapone.

Ils vont recevoir.

- 290-291. Atlas de plantes (I).
292. La truffe.
293. Quenaillon, enfant du Poitou.
294-295. La villa gallo-romaine...
... puis Histoire de l'attelage, Naissance d'un disque, etc.

Notre camarade Faligand prépare une BT sur le cirque. Il serait heureux de recevoir les questions d'enfants sur ce sujet que pourraient lui transmettre les camarades.

Notre camarade FORT, instituteur à Fontaines - les - Grès (Aube), est chargé par son inspecteur d'étudier la question relative à l'étude des propriétés du sol (programme de sciences CFE Garçons ruraux), et d'essayer de mettre au point cette étude « physiologique, biologique et chimique », expérimentalement, de lui faire part de ses essais, de ses travaux, de ses réussites et de ses échecs, de façon à voir ce qu'il est réellement possible de faire avec des enfants de 12 à 14 ans.

Notre camarade Fort s'adresse à nous en disant son incompetence et son désir de collaborer, sur ce point précis, avec tous les instituteurs de notre mouvement qui seraient susceptibles de s'intéresser à la chose.

La question nous intéresse en tout premier lieu puisque, comme vous le savez, nous menons campagne pour un enseignement des sciences partant de la pratique et non de la théorie, que l'effort d'expérimentation que nous faisons pour le travail électrique, par exemple, nous devons le faire et le mener à bien pour ce qui concerne les expériences agricoles qui intéressent tout particulièrement la masse importante de nos adhérents instituteurs ruraux. C'est pourquoi je demande aux camarades qui s'intéressent à la question, ainsi posée d'entrer en relations directement avec notre camarade Fort, qui nous informera ensuite, ou bien de nous écrire. La collaboration qui s'instaurerait sur ce sujet pourrait servir d'amorce à la remise en marche de la commission agricole qui n'a jamais eu grande activité, peut-être parce qu'il lui a manqué justement de s'attaquer directement à la pratique, en commettant l'erreur de trop dresser des plans, au lieu de se mettre carrément au travail à la base.

Une séance de travail dans une classe de perfectionnement (2^e degré) : niveau CE - CMI

En illustration de l'emploi du temps publié dans le N° 5 de « L'Éducateur », je livre à la discussion des maîtres de C. d. P. utilisant à un degré plus ou moins poussé les techniques Freinet, le compte rendu d'une semaine ordinaire de travail dans ma classe, semaine choisie au hasard dans la succession des semaines, avec toutes ses imperfections certaines. Cet exposé ne constitue donc en aucune façon un modèle. Il ne veut être que le témoignage de la possibilité qui existe dans beaucoup de C. d. P. de travailler dans un esprit nouveau, malgré les enfants déficients dont chacun de nous a la charge d'éducation.

LUNDI 18 OCTOBRE

Récitation : travail commun à toute la classe : 15'. — Nous étudions depuis 15 jours en classe le texte de Francis Jammes « L'âne », choisi par les élèves dans leur livre de lecture quelques jours après la lecture en classe d'un texte libre décrivant un âne. Elle est à peu près connue. Nous la révisons.

1° Récitation expressive par le maître pour remise en mémoire et rappel de certaines intonations.

2° Récitation collective, rythmée.

3° Concours de diction entre les élèves, chacun à tour de rôle. Deux élèves qui mémorisent très difficilement sont félicités parce qu'ils savent plus de la moitié du texte sans une hésitation. Celui qui récite le mieux sera celui qui aura le droit de choisir la prochaine récitation.

Texte libre : 60'. — Ce matin, 5 élèves ont un texte libre prêt à lire : « Les châtaignes », « Ma guitare », « Accident en mer », « En promenade », « Mon parachute ».

Deux ont été écrits en classe dans un moment de travail libre du samedi après-midi, trois ont été faits à la maison. Ils sont rédigés sur une demie feuille de papier quelconque, d'un premier jet, dans une forme très imparfaite, pour la plupart bourrés de fautes d'orthographe et d'incorrections, totalement dépourvus de ponctuation. Aucun n'a été relu. L'enfant des C. d. P. n'éprouve pas, avant 2 ou 3 ans d'entraînement à l'expression libre, ce besoin de relire et de polir la forme et la présentation de son texte. Mais l'essentiel est que l'enfant éprouve de plus en plus le besoin d'exprimer sa pensée, quelle qu'en soit la forme. L'amélioration ultérieure de cette forme sera ensuite d'autant plus rapide que l'enfant écrira plus souvent.

Les élèves écoutent lire chacun des cinq auteurs appliqués à se faire bien comprendre. Puis on passe au vote. Chaque élève écrit sur son brouillon le titre du texte qu'il désire voir corriger au tableau et choisir pour être imprimé. Le vote secret a l'avantage d'éviter que les enfants ne se suggestionnent mutuellement dans leur choix. Le texte qui recueille la majorité est choisi la plupart du temps, sauf cas particuliers dont je donne toujours les raisons aux enfants.

Le texte choisi ce matin est « Un accident en mer ». L'auteur du texte est un élève de 12 ans d'âge réel, 9 ans d'âge mental, qui commence sa 3^e année en C. d. P. et qui est un des plus faibles de la classe en orthographe.

Voici ce texte sans en changer un accent ni une rature (entre parenthèses).

(UN MALHEUR) EN MER

« A la plage de mèchè (nous av) nous voillon une vedette arivé elle passe a coté des rochès et des perssones d'èsandent mindenan les marins son quatre dans la vedette un des main atrape un outi et gonfle une boué (il) les rochè sont quouver par la mer et la vedette senva il passe près des rochès evouala qu'une grande est forde arive la vedette (seranvers) ses ranverser et quatre marins (son) se son ranverser à l'eau un mari a tombé un outi dans l'eau on a tra pé la bouel son re monté sur la vedette. le fare aver brisé dans l'eau il sont arété a la plage au l'endein pour retrouvè louti. »

Un texte pareil exige un profond remaniement de la forme et de l'enchaînement des idées. Un échange très animé de questions et de réponses entre le maître, l'auteur et les élèves s'amorce. Chaque phrase exprimant une idée est mise sur pied collectivement, d'abord oralement, puis transcrite au tableau. L'auteur ne manque pas de protester si notre

Les APPAREILS à ALCOOL

Une opinion autorisée

Se peut-il que des collègues qui ont eu entre les mains un duplicateur à alcool et ton limographe automatique puissent hésiter.

Mon groupe scolaire (10 classes) possède un duplicateur à alcool acheté 50.000 francs environ.

Un seul collègue, secrétaire des parents d'élèves, l'utilise pour tirer ses convocations.

Pour ma part, je ne l'ai utilisé qu'une fois et j'ai été déçu.

1° Il est absolument impossible de le mettre entre les mains des enfants, même des élèves âgés. Ceux qui prétendent le contraire n'ont pas dû faire l'expérience. C'est également l'avis des maîtresses de l'école de filles de mon groupe qui ont un duplicateur à alcool d'une autre marque.

2° Il faut un papier d'imprimerie de très bonne qualité, donc cher, il faut un papier carbone spécial cher livré par la maison qui vend l'appareil.

Pour appareil X... papier carbone X.

3° L'impression ne peut pas se comparer à celle obtenue avec le limographe. Elle pâlit vite.

4° L'alcool ronge les feutres de l'appareil, ce qui augmente le prix de revient.

Vraiment je suis surpris que des groupes départementaux soulèvent à nouveau cette question et à un débutant je dirai :

« N'achète pas surtout un appareil duplicateur à alcool, achète le limographe automatique CEL, je l'ai essayé pendant 2 ans dans ma classe avec des élèves de 6 à 8 ans, réussite à 100 % »

BÉRUTI Georges, Instituteur
à Saint-Chamond (Loire).

Bravo, LA GERBE !

Les Petits Lutins de Monsort (Alençon, Orne), écrivent à Mme Freinet la belle lettre suivante qui encouragera nos lecteurs à faire connaître autour d'eux notre belle revue « La Gerbe ».

(Spécimens sur demande.)

Notre maîtresse a lu, ce matin, dans « la Gerbe », vos « Paysages ».

C'est si beau, si beau que tous, nous voudrions avoir une « Gerbe », ou une « Enfantine », avec « Paysages ».

Nous sommes 40 ; s'il vous plaît, Madame, pouvez-vous nous envoyer 40 « Gerbes » ?

Quand la maîtresse a eu fini de lire, Joël a dit :

« Oh ! c'est trop beau ! »

Guy DUBOUST,
et tous les Lutins de Monsort,
Alençon (Orne).

traduction déforme la réalité des faits. Je corrige moi-même les fautes d'orthographe d'usage aux mots du texte original, mais je laisse intentionnellement un certain nombre de fautes d'orthographe de règles. Chaque élève est attentif à signaler une faute, et une espèce de compétition s'engage entre les élèves, qui les tient en haleine. Mais à chaque faute signalée, l'enfant doit expliquer la correction proposée.

La correction du texte est ardue ce matin-là. L'intérêt des enfants ne faiblit pas pendant une bonne demi-heure. Vers 10 heures, quand je constate un ralentissement marqué des réponses, j'arrête le récit à la remontée des marins sur le bateau.

Voici le texte que nous avons ainsi obtenu :

UN ACCIDENT EN MER

« Cet été, j'étais en colonie de vacances à Meschers. Un soir, une vedette naviguait tout près de la plage. Elle s'arrête à quelques mètres du rivage, et deux marins chaussés de cuissardes aident deux personnes à descendre sur la plage.

Mais la marée monte et les rochers se couvrent peu à peu. La vedette repart vers le large, mais en passant près des rochers, une grande vague la couche brusquement sur le côté et les marins tombent à l'eau, sauf le pilote.

Heureusement ils savaient nager et ils ont pu rattraper le bord du bateau. »

Les élèves prennent leur cahier de classe.

Sur ce texte nous allons motiver plusieurs exercices écrits :

1° Exercice d'écriture-copie : le but de l'exercice étant d'obtenir des enfants une copie très courte, mais où chaque lettre représente un effort réel d'application. Les 4 plus faibles copient le début du texte jusqu'à « rivage », les autres continuent jusqu'à « peu à peu ».

2° Illustration du texte par un dessin libre s'inspirant de la scène décrite. Le dessin est colorié aux crayons de couleur. Trois élèves préfèrent préparer un projet de lino (en dessin au crayon noir gras) qu'ils me remettront tout à l'heure et entre lesquels nous choisirons celui qui sera gravé.

Pendant ces deux exercices, deux élèves dont le texte libre n'a pas été choisi viennent successivement à mon bureau et je corrige rapidement leur texte, me bornant surtout à faire corriger par l'enfant lui-même devant moi les fautes qu'il est capable de voir, et corrigeant moi-même le reste. La forme est vaguement améliorée pour qu'elle soit correcte.

La récréation sonne à 10 h. 30. Nous sortons.

Quand nous rentrons en classe, il est 10 h. 50 environ. Le niveau CE2-CM1 fait sur son cahier de classe l'exercice suivant de grammaire, que j'ai bâti rapidement au tableau à partir de remarques faites sur le mot « cet » au moment de la correction du texte libre.

Emploi de *ce*, *cet*, *cette*.

Mets le mot qu'il faut devant chacun de ces noms : fille, garçon, enfant, chien, chatte, oiseau, buffet, armoire, arbre.

Pendant que 7 élèves sur 11 sont occupés à ce travail, je fais lire le texte libre écrit au tableau par les 4 élèves lisant encore avec difficulté.

A 11 h. 15, tout est terminé, je change d'activité (j'ai une demi-heure de retard sur mon horaire théorique).

Calcul : CE1 (6 élèves). — Aucune question de calcul vivant ne s'étant posée à nous ce matin qui me permettrait de motiver une recherche numérique, nous corrigeons ensemble le devoir de calcul donné samedi soir en travail à la maison, en fonction de ma progression mensuelle (addition à retenue 100).

27	45	18	26	28
+32	+15	+15	+24	+36

Le but de cette correction au tableau étant d'attirer l'attention :

1° Sur les choses à ne pas oublier (écrire les retenues).

2° A expliquer un procédé de calcul mental évitant la mémorisation des tables d'additions : $8+5=(8+2)+3$.

Nous faisons de nombreux exercices oraux, puis quand la technique me paraît comprise des plus faibles, je donne l'exercice suivant :

8+3 c'est pareil que (8+2) et 1=11
6+5 " (...+...) et ...=
9+7
7+6
4+9
5+8

CE2 CM1 : Pendant ce temps, les cinq autres élèves (3 CE2 et 2 CM1) travaillent individuellement avec le fichier autocorrectif d'opérations

Série de 11 vues sur l'Alsace

La Coopérative scolaire « Les Abeilles » de Hangenbieten (Bas-Rhin), vend une belle série de 11 cartes postales (dont 2 en couleurs) sur l'Alsace. La série est envoyée contre 250 fr. adressés en timbres-poste ou versés au C.C.P. Strasbourg 802 28.

CE2, remanié dans sa progression) selon un plan de travail individuel adapté à chaque élève et collé au début du cahier spécial d'exercices de fiches opérations.

Une grande émulation existe entre eux. Chacun s'applique à ne faire aucune faute de calcul. S'il y en a, l'enfant les trouve avec sa fiche rouge autocorrective. Il souligne la ou les opérations défectueuses et les recommence sur son cahier, jusqu'à réussite.

Midi sonne, les enfants sortent librement de classe. (A suivre).

GAUDIN, Decazeville (Aveyron).

Office de la Coopération à l'École

LE CONGRÈS DE STRASBOURG

Le Congrès de l'Office de la Coopération à l'École s'est tenu à Strasbourg les 4 et 5 novembre 1954.

Après les allocutions de M. l'Inspecteur d'Académie du Bas-Rhin, de M. le Doyen représentant le Recteur décédé, M. le Président fait l'éloge funèbre du Recteur et du trésorier Blanchard. Le Congrès est invité à observer une minute de silence en souvenir des membres de la Coopérative de Maymac disparus dans le tragique accident de Mayres.

Monsieur le Président Prévost adresse des souhaits de bienvenue à MM. les I. A., toujours plus nombreux, dit-il, et à MM. les I. P. Il annonce que le Congrès de 1955 aura lieu à Paris et coïncidera avec une exposition nationale.

Le nouveau secrétaire général Labesse remplaçant M. de St Aubert, nommé deuxième vice-président, fait le rapport sur l'activité de l'Office au cours de l'année 1953-54. Chiffres à l'appui, il montre la progression des effectifs : rapide dans l'enseignement primaire mais très faible dans le secondaire et le technique. 11 départements n'ont pas encore de section départementale. Le développement serait, par contre, assez rapide dans la France d'Outre-mer. Il signale les recettes importantes procurées par le calendrier qui a, en outre, l'avantage de faire pénétrer la « coopération » dans les familles.

Un nouveau détaché est accordé à l'Office, mais alors que M. le Président nous avait fait part, à Rennes, de son désir d'obtenir « au moins un Inspecteur Primaire », ce n'est qu'un instituteur qui est accordé.

Divers délégués critiquent :

1° la période de l'année où sont demandés les rapports, la fin d'année scolaire étant la période de la plus grande activité des coopératives ;

2° les cotisations multiples (Offices et diverses U.F.O.).

Sénéze fait part de l'intention de la Ligue de ne demander qu'une cotisation englobant les diverses activités.

L'élection au C.A. est faite par mandats sur une liste :

1° des membres sortants ;

2° des nouveaux candidats parmi lesquels 2 instituteurs et un directeur de C. C. responsables de coopératives.

Plusieurs sections avaient demandé soit au Congrès de Rennes, soit en cours d'année : une représentation beaucoup plus importante de la base (tuteurs de Coopé), la liste des candidats avec leur activité dans le mouvement coopératif.

Sont élus : tous les membres sortants, plus notre

camarade Méric, secrétaire de la Section de la Haute-Garonne.

Le rapport sur la Coopération dans le Secondaire est assez pessimiste, dans la plupart des établissements, la Coopérative n'étant qu'un organisme de distribution.

Par contre, Méric, dans un rapport très documenté, montre la grande activité dans l'enseignement primaire et la diversité dans l'organisation.

Les diverses commissions ont eu des délibérations très courtes en raison du temps plus que limité. A la commission de la Correspondance scolaire, M. l'Inspecteur Primaire Petit indique que le nombre de correspondances organisées n'est que de 200 pour la France et 27 pour l'étranger. Il fait l'éloge de la correspondance organisée au sein de la C.E.L. par Alziary. A un camarade qui s'étonne de ce service d'échange, du fait que celui de la C.E.L. donne toute satisfaction, il répond : certains instituteurs ne veulent adhérer ni à la C.E.L. ni aux Techniques Freinet.

Notre camarade lui fait remarquer que l'on peut bénéficier du service correspondance établi par Alziary sans adhérer à la C.E.L. et sans épouser toutes les techniques Freinet.

Les délégués de la Coopération scolaire ont reçu à Strasbourg un accueil chaleureux et l'on doit signaler la réception par les Coopés de consommation de Strasbourg, exemple très intéressant de ce que peut la Coopération adulte. P. R.

.....

Le N° de novembre des Documents Pédagogiques pour l'Enseignement du Premier Degré (Education Nationale) est consacré à la Coopération à l'École.

Œuvre presque exclusive des Inspecteurs aux divers degrés, il porte comme une tare — tout comme le Congrès — l'absence de l'expérience élémentaire de ceux qui vivent la Coopération et sans lesquels il n'y aurait ni Office ni Congrès.

M. Petit parle longuement des échanges interscolaires qu'il a essayé d'organiser hors du cadre du texte libre et de l'imprimerie à l'École. Il peut se demander : « Lettres et même journaux de vie peuvent-ils soutenir longtemps la curiosité et l'intérêt des enfants. » Les écoles travaillant selon nos techniques apportent leur réponse permanente.

La seule présentation de journal scolaire est justement par hasard celle d'un journal mi-enfant mi-adulte non réalisé selon nos techniques. Il y manque l'expérience réalisée à 10.000 exemplaires du véritable et passionnant journal scolaire d'enfants.

C. F.

La Pédagogie est-elle une science, une technique ou un art ? Article de R. LHOTTE, I.E.P., « Education Nationale » du 14 octobre 1954.

Un camarade, en me signalant cet article, que j'avais d'ailleurs lu, me conseillait de répondre, et dans l'Ed. Nle elle-même.

Mais est-il bien utile de répéter encore, ici ou ailleurs, ce que nous avons dit cent fois déjà :

— Il est faux de penser et de dire que seuls les maîtres d'une rare qualité peuvent se lancer dans nos techniques ;

— Nous prétendons au contraire, dans un mouvement coopératif sans précédent, préparer les outils et les techniques qui permettront à la masse des éducateurs de mieux travailler, et avec plus d'enthousiasme et plus de succès que selon les méthodes traditionnelles ;

— La valeur du maître reste bien sûr toujours déterminante, quelle que soit la méthode employée ;

— Nous n'avons jamais dit « Ecrit qui veut, ce qu'il veut, quand il veut » mais que les motivations nouvelles interviennent pour animer et orienter le travail ;

— Nous nous gardons comme la peste de tirer par les cheveux l'exploitation pédagogique de nos textes ;

— Nous ne faisons aucune littérature autour de nos techniques et nous basons toute notre activité sur notre expérience individuelle et collective ;

— Nous ne nions pas la valeur de l'enseignement que peut donner un instituteur qui a le don précieux et rare du pédagogie, mais nous cherchons, nous tous qui n'avons plus ce don parce que l'Ecole nous l'a fait perdre, à retrouver la flamme et le charme, à renouer les liens qui nous conduiront sur la voie royale d'une saine et humaine pédagogie.

Nous ne sommes pas des écrivains ; nous sommes des praticiens, des instituteurs techniciens, qui mettons en commun nos travaux et nous sommes résignés à voir des « écrivains » examiner à la loupe nos articles et non notre œuvre, et philosopher sur nos incontestables réussites.

M. Lhotte écrit : « C'est la foi qui fait les bons pédagogues et non la science ; je ne veux pour preuve que la chaleur et l'ingénuité avec lesquelles sont défendues des techniques qui sont certes ingénieuses et efficaces, mais que la raison ne peut soutenir sans artifice et qu'elle s'emploierait mieux plus honnêtement à combattre.

Ainsi pour la grande découverte de ce siècle et qui fut celle de l'imprimerie : qui aurait imaginé, il y a trente ans, que l'imprimerie ferait carrière dans la pédagogie et qu'on lui demanderait d'ouvrir l'intelligence au calcul et l'âme à la poésie. »

Eh oui ! M. l'I.P. Lhotte, nous ne pouvons nous empêcher d'un regret mêlé

LIVRES ET REVUES

de colère contre une pédagogie dogmatique, sèche et morte qui nous avait fait perdre la foi dans notre beau métier d'éducateurs. Les techniques modernes qui marquent si radicalement notre pédagogie contemporaine n'auraient-elles que cette vertu de faire briller dans nos classes un peu de soleil, et de nous faire croire encore à l'éminente valeur de notre sacerdoce qu'elles auraient mérité la sympathie de nos collègues et la curiosité des théoriciens.

(C) (L)

Nous ne voudrions pas laisser croire que nos réactions un peu vives à la lecture de certains articles de l'Ed. Nle nous empêchent de voir et de signaler l'intérêt d'autres articles, tel celui de R. Glotois, I.P., sur la Méthode Active et l'enseignement de l'Histoire, parue dans les N^{os} des 4 et 11 novembre.

Nous faisons nous-mêmes cette année un très gros effort pour donner un enseignement historique, sinon intelligent comme nous le voudrions, au moins non abêtissant.

L'auteur nous rappelle justement qu'on peut bloquer l'horaire hebdomadaire d'histoire, soit 1 h. 30 environ. Il est aussi possible de traiter, en moyenne, une leçon complète par semaine, ce qui doit suffire. « Nous accusons, dit-il, la superstition du manuel d'être le plus souvent à l'origine de notre crainte de ne pouvoir à temps « bloquer le programme ». Quel programme ? ».

Et M. Glotois préconise une méthode qui s'apparente beaucoup à celle que nous pratiquons. Seulement l'auteur oublie de dire qu'un enseignement de l'Histoire qui prétend partir des faits et des documents suppose que l'éducateur peut disposer de ce matériel de base. Et c'est hélas ! ce qui nous manque à 95%.

Nous ne nous contentons pas de recommander une méthode. Nous préparons les outils qui la rendront possible. D'où notre souci d'exploiter à fond nos correspondances et le gros effort de collecte et d'édition des documents utiles.

Nous signalons également l'intérêt possible de la grande enquête qu'ouvre l'Ecole Nle sur la Réforme de l'Enseignement. Que la revue s'adresse à diverses personnalités de tous milieux, qu'elle essaie de faire le point des situations nouvelles qui nécessitent une reconsidération de ses problèmes d'enseignement,

nous ne pouvons qu'applaudir. Nous n'avons pas la prétention d'espérer que les enquêteurs demandent notre opinion ou manifestent le désir de faire état des efforts de 20.000 instituteurs associés pour cette même réforme. Nous n'en apporterons pas moins notre pierre et nous voulons croire qu'elle ne sera pas inutile. C. F.

(C) (L)

La Documentation Photographique : Les civilisations orientales (jusqu'au V^e siècle avant J.-C.). Deux livraisons séries 128 et 129.

La « Documentation Française » a encore amélioré la présentation de ses séries de documents illustrés qui, avec leur belle planche en couleurs, leur choix toujours excellent de documents parfaitement reproduits, et les quatre pages d'explications constituent, sur les sujets étudiés un apport supérieur directement intégrable dans nos fichiers. Nous vous recommandons de vous y abonner. Le N^o 90 fr. (20 N^{os} par an : 2.100 fr.).

Abonnement et vente à la CEL.

Ces deux séries sont particulièrement réussies et traitent des Sumeriens, Babyloniens, Assyriens, Hittites, Elam et Louristan, Perse, Palestine et Phénicie. N^o de nov. de « La Documentation Française illustrée » : *La protection maternelle et infantile.*

(C) (L)

Dans « Enseignement », revue syndicale, pédagogique et culturelle des Instituteurs de Charleroi, Belgique, M. Pourtois, Inspecteur cantonal, traite le sujet : « Le journal scolaire, ce qu'il doit être », avec l'indéniable compétence de celui qui connaît la question.

Une observation d'abord : « Les idées nouvelles provoquent une fermentation telle qu'elle atteint les plus réfractaires et que des techniques s'implantent partout malgré vents et marées. »

Mais nous sommes quelque peu étonnés de la sévère critique que l'auteur exprime ainsi : « Je suis resté effaré, non seulement devant la variété de la présentation — ce qui n'est pas un mal — mais surtout devant l'indigence du contenu de certaines brochures et, il faut bien l'avouer, devant le manque de soin dans la présentation d'autres revues.

Je n'ai parfois pu me défendre d'éprouver un certain malaise devant le « je m'en foutisme » dont certains éducateurs (? ?) font preuve. Ils voudraient couler l'école nouvelle qu'ils n'agiraient pas autrement. »

Je ne suis pas suffisamment au courant de la question, je ne reçois pas assez de journaux scolaires belges pour juger de l'exactitude ou de la sévérité de cette opinion. Je puis affirmer en tous cas qu'elle n'est pas valable pour la France dont je reçois des milliers de journaux, encore moins pour la Suisse et pas davantage pour l'Italie.

Nous voudrions bien que nos camara-

des belges responsables nous disent ici ce qu'ils en pensent, et si la critique est juste qu'ils essaient, avec notre aide, de remonter le courant.

Je suis personnellement un peu surpris car il est normal qu'un instituteur et que des enfants qui veulent éditer un journal s'appliquent à le présenter de telle façon qu'il soit un succès. S'ils s'en moquent, il est bien plus simple pour eux de ne pas produire de journal. Et c'est en effet ce qui se passe d'ordinaire.

Nous devons seulement être indulgents pour certains essais et tâtonnements qui ne sont pas des réussites. Les intéressés eux-mêmes s'en aperçoivent et il est rare qu'avec l'aide de leurs correspondants ils ne parviennent pas à une norme très respectable.

Le circuit d'échanges n'est-il pas suffisamment intense en Belgique ? C'est lui qui permet les confrontations et les compétitions déterminantes.

Pour ce qui nous concerne, et ce qui concerne la France, nous attirerons plus spécialement l'attention sur les tirages au limographe dont la perfection n'est pas automatique comme elle l'est en imprimerie.

Les tirages de textes tapés à la machine sont en général bons parce que la perforation est parfaite (sauf dans le cas de machine trop vieille). Mais pour les textes écrits à la main ou pour les dessins, la gravure est très souvent insuffisante. Le texte doit être écrit en script, ou du moins en caractères régulièrement appuyés, sans plein ni délié. Il faut appuyer sur le poinçon qu'on doit entendre crisser sur la lime. D'ailleurs, vérifiez par transparence si la perforation est suffisante pour laisser passer l'encre.

Et nous répétons qu'il n'est pas recommandable, sauf cas exceptionnels, de faire écrire le texte par les enfants. La gravure du stencil doit être la plus parfaite possible. C'est la condition première d'un bon tirage.

Nous examinerons dans un prochain N° la question de contenu qu'aborde également M. Pourtois. En attendant, nous voudrions bien lire à ce sujet Mawet et Lucienne Mawet, Messens. Van Aeltz sur le point précis soulevé par M. Pourtois.

C. F.

©E.L.

L'Education Populaire (Mawet à Paudure, Braine l'Alleud, Belgique).

Un N° de novembre très nourri avec des articles que nous voudrions citer plus longuement.

La revue nous rappelle notamment que les conférences pédagogiques trimestrielles de l'année scolaire 54-55 comportent notamment comme sujets à traiter : Première conférence.

« En tenant compte de l'expression spontanée et des aptitudes manifestées par les élèves aux divers degrés de l'Ecole

Primaire, quelle action progressive les éducatrices et les éducateurs doivent-ils exercer pour aider les élèves à s'élever normalement sans brider le génie naturel des mieux doués vers le développement de leur personnalité artistique dans la pratique et dans l'appréciation des arts plastiques à leur portée. »

Et dans la 3^e Conférence :

« Comment le milieu familial et environnant, l'aspect extérieur et intérieur des locaux scolaires et de leurs dépendances, la présentation des manuels scolaires et des livres pour enfants, et les contacts plus ou moins rares ou fréquents avec les œuvres d'art favorisent l'éclosion ou nuisent au développement du goût esthétique chez les enfants en âge d'Ecole Primaire.

Et comment les travaux par équipes appliquées à la pratique du dessin, de la peinture, du modelage, des travaux manuels divers sont réalisables et recommandables dans les écoles pour garçons et pour filles. »

Nous voudrions bien que nos amis belges nous permettent de suivre le développement de ces discussions qui nous intéressent au premier chef.

G. LE MENN, à *St-Martin des Champs par Morlaix* (Finistère), demande correspondants individuels pour 9 garçons CM 1^{re} année.

©E.L.

BERTRAND, CFE Gémignée, *Pontoux-les-Forges* (Landes), désire correspondre par bande magnétique 19 cm utilisée sur toute sa largeur (appareil professionnel) et vend au plus offrant matériel neuf non déballé : 1 pluviomètre, 1 tube de verre 80 cm pour tube de Toricelli. Le journal scolaire « Les Cadets » continue de paraître à Pontoux-les-Forges.

©E.L.

M. J. BARBÉ, Ecole Européenne *Jerada* (Maroc), cherche pour correspondre : FE : 8 garçons, 7 filles, CM2 : 6 garçons, 6 filles.

MISE AU POINT

Je lis dans la conclusion de Mad. Porquet, de « L'Educateur » d'octobre 1954, l'allusion faite à propos du conseil de Parents d'élèves de mon école. Je ne puis m'associer aux affirmations concernant le maire de la ville de Dijon.

Les Institutrices d'Ecoles maternelles ont eu à se plaindre du grave préjudice que les déclarations de M. le chanoine Kir portent à leurs écoles.

Elles ont eu à se plaindre contre les propositions du Député-Maire qui tendent à transformer en garderies des Etablissements d'éducation et d'enseignement, et menacent l'existence même de l'Ecole maternelle française.

(Propositions faites au conseil Municipal de Dijon et en réunion de Commission de l'Enseignement de l'Assemblée Nationale). — (Voir bulletins municipaux de la ville de Dijon, mars 1952, juillet 1953).

Une riposte ayant été lancée par la section syndicale, il était de notre devoir d'associer la commission des maternelles de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne, à l'action défensive en faveur de l'Enseignement pré-scolaire public.

Le conseil municipal de Dijon, ayant à sa tête M. le chanoine Kir, a fait un gros effort :

— pour continuer à assurer à tous les enfants des Ecoles laïques les fournitures scolaires gratuites ;

— pour affecter au matériel d'enseignement et, en particulier, à celui des écoles maternelles, une partie importante de l'allocation scolaire ;

— pour satisfaire aux besoins urgents en matière de constructions scolaires.

Et si une action a dû être menée par les Conseils de Parents d'Elèves, c'est à l'adresse du Gouvernement qui n'accordait pas les créations de postes nécessaires, pour ouvrir toutes les classes construites rapidement par la ville de Dijon.

Marthe BEAUVALOT (Dijon).

Le Groupe Côte d'Orien d'Education Nouvelle, réuni à Dijon le jeudi 18 novembre, a approuvé cette rectification.

TUBERCULOSE ET SANTÉ

LES VACCINS SONT ILLÉGAUX

Nous ne saurions mieux faire pour nous documenter sur la question de l'inopportunité des obligations vaccinales que de conseiller la lecture du N° de novembre de « La Vie Claire » dans lequel Louis Gastin, le pionnier de la lutte antivaccinale, a écrit un article de grande valeur juridique sous le titre « Les vaccins sont illégaux ». En effet, aucun des vaccins que le Parlement nous a imposés — par une loi stupide parce que votée par des parlementaires incompétents en la matière — n'a reçu les visas prévus par l'article 601 du Code de la Santé !

« On a vacciné donc à tour de bras, dans tous les services dits (par antiphrase) d'hygiène, avec des produits illégaux, donc interdits, on distribue à la volée des séries criminelles de cutiréactions, percutis, timbres et autres tests à la tuberculine, et ce produit — que le professeur Trefouel, directeur de l'Institut Pasteur, qualifiait lui-même de poison « d'une effroyable toxicité » — n'est pas davantage pourvu des visas exigés par la loi.

On peut donc, légalement, refuser vaccinations et cutis. Au nom de la loi elle-même, les citoyens ont le droit de s'opposer à toutes vaccinations et à toute cuti sur eux ou sur leurs enfants. (L. GASTIN.)

Oui, mais comment s'y prendre pour refuser les vaccinations obligatoires — celles surtout faites en troupeaux (plus de 300 enfants à l'Ecole communale de Puteaux !) Comment agir, vite et bien, sans risques de mettre les avantages de la loi en échec ?

Le plus simple est d'adhérer aux mouvements de résistance aux vaccins obligatoires. Ces mouvements du reste laissent à chacun le droit d'être pour ou contre les vaccins mais ils postulent pour ces divers aspects essentiels du problème vaccinal :

1° S'opposer aux vaccinations en troupeau indignes des pratiques médicales modernes et qui sont une atteinte à la dignité humaine.

2° Exiger que toutes les questions de la santé soient du ressort exclusif du médecin de famille et nom d'un médecin administratif qui ignore les diathèses familiales et est débordé par le nombre.

3° Aider les oppositionnels aux vaccins par des conseils de praticiens et une assistance juridique moyennant adhésion aux ligues de résistance.

4° Documenter sans cesse les parents :

— sur les faits cliniques attestant que les vaccins imposés sont un danger permanent ;

— sur les incidents juridiques faisant quelquefois jurisprudence et susceptibles d'aider chacun à se soustraire à l'emprise abusive de l'Etat dans un domaine qui n'est pas le sien.

Aucun père de famille, quelle que soit son opinion sur la valeur des vaccinations, n'a le droit d'ignorer l'antithèse de la théorie classique des immunités conférées. Pour sa gouverne, il doit choisir entre les deux sons de cloches — pour ou contre — qui lui permettront de se décider à bon escient, dans cette angoissante question des vaccins employés automatiquement sur un simple mot d'ordre administratif et sans égard pour les lois de la vie.

Nous signalons donc tout spécialement à nos lecteurs deux mouvements parallèles et qui visent aux mêmes buts d'information et de résistance :

1° LA LIGUE NATIONALE CONTRE LES VACCINATIONS que

dirige avec élan et compétence Louis Gastin. Un bulletin mensuel et « La Vie Claire » (1) font régulièrement le point des grands faits scientifiques, juridiques. Nous redisons que le N° 92 de novembre est un numéro essentiel tant au point de vue théorique que pratique pour tout ce qui regarde la santé physique et morale des individus (alimentation, équilibre mental, prophylaxie, etc.).

Pour adhérer à la Ligue, adresser 1.000 fr. (membre actif), plus 300 fr. de droits d'inscription à la Ligue Nationale contre les vaccinations, 10, rue du Roi-de-Sicile, Paris 4^e (C.C.P. 113.70.24).

2° LES COMPAGNONS DE LA SANTÉ, organisés dans des commissions spécialisées et dont l'organe de propagande est « La Libre Santé » (2) dont nous avons tout particulièrement recommandé le N° 51 de septembre dernier tout spécialement consacré au problème des vaccinations obligatoires. A la tête de ce mouvement nous trouvons les noms de courageux praticiens, qui par leur attitude de résistance à la médecine oppressive d'Etat se sont vus retirer le droit d'exercer leur art médical, à la suite d'une inique décision de l'Ordre des Médecins. Ainsi en est-il des Docteurs Fouqué, Claoué et Ropars. Mais le courage paye toujours, surtout lorsqu'il épouse une noble cause. C'est ainsi que ces praticiens non-orthodoxes viennent d'organiser à Paris le IV^e Congrès de Sociologie médicale les 29, 30, 31 octobre, au cours duquel a été lue notre motion de Chalon. Nous ne pouvons faute de place parler longuement des aspects divers de ce Congrès médical au programme si nouveau. Citons quelques travaux de commissions :

— *Le respect de la personne humaine — Vaccinations obligatoires* : Dr FOUQUÉ.

— *Possibilité de collaboration de la Médecine libre et de la Médecine conformiste* : Dr D'HAUTEFEUILLE.

— *La personne humaine et l'Ordre des Médecins* : Dr CLAOUÉ.

— *La personne humaine et les grands trusts pharmaceutiques* : M. D'AUTREC.

— *Les relations entre usagers et artisans de la Médecine* : M. NEUVILLE et CHOTARD.

Ici plus d'automatisme dans la médecine, mais des recherches neuves, des thérapeutiques modernes (chiropractie, radiesthésie, guérisseurs, etc.) qui élargissent nécessairement nos vagues notions médicales et nous mettent au cœur « du malaise social de la médecine » dont nous faisons les frais.

S'adresser à *La Libre Santé* pour devenir « Compagnon de la Santé » (1).

EN CONCLUSION : Nous conseillons à nos lecteurs de s'abonner à la fois à « La Vie Claire » et à la « Libre Santé ». L'une n'exclut pas l'autre : elles se complètent. Nous serons ainsi bien informés, mieux armés pour lutter, pour défendre notre santé et celle de nos enfants.

E. F.

(1) *La Vie Claire*, 130, avenue du Général-Leclerc, Paris-14^e. Abonnement : 500 fr.

(2) *La Libre Santé*, fondateur : Louis Gastin ; 20, rue Fourcroy, Paris-17^e. Abonnement : 500 fr. (600 fr. à partir de janvier).

Notre psychologie coopérative

Une Directrice d'Ecole Normale m'adresse, avec la coupure du P. S. de notre avant-dernier article, une courte note de reproches, sèche et froide comme un pensum :

« Les Ecoles Normales qui suivent avec intérêt et compréhension votre recherche pédagogique, regrettent de constater qu'elles n'ont pas à espérer le réciproque. »

Mon crime : M'adressant aux éducateurs que j'engage à entrer dans notre équipe de recherche psychologique, je leur disais : « Vous n'avez jamais rien compris à la psychologie qu'on vous a enseignée à l'Ecole Normale, pas plus qu'à celle que vous avez accidentellement rencontrée dans les livres. »

D'abord, est-ce faux ? Si nombreux sont les jeunss qui viennent témoigner du contraire en nous expliquant quelques-uns des grands secrets auxquels s'achoppent aujourd'hui encore les grands psychologues ; s'ils peuvent expliquer, pour notre profit, le comportement des enfants, même les plus difficiles, afin que nous soyons en mesure d'améliorer notre travail de parents et d'éducateurs, je ferai mes excuses et je demanderai à profiter de bienfaits dont je n'ai pas été comblé moi-même.

Je n'ai pas avancé que MM. les Professeurs ou Directeurs d'Ecole Normale n'étaient pas experts en psychologie. Je souhaite qu'ils le soient. Mais j'affirme une réalité qui est de notoriété publique quand j'explique que les psychologues et, par la force des choses, ceux qui ont pour mission de les expliquer, parlent un langage de spécialistes qui ne nous est pas accessible à nous primaires. Je me garderai bien de dire que la psychologie de Wallon ou de Piaget n'est pas valable. Je dis que leurs livres ne me sont pas accessibles, que je pourrais peut-être, comme d'autres, y apprendre des mots et des formules mais que, lorsque je les ai lus, je suis tout aussi désarmé qu'avant devant ma classe, parce que « je n'ai pas compris leur psychologie ». Nous aurions besoin d'un interpréteur, usant d'un glossaire précis. Et encore !...

J'admets que notre impuissance puisse être le fait de notre mauvaise formation primaire. J'ai constaté, hélas ! que les secondaires ne sont pas beaucoup plus avancés que nous, sauf qu'ils savent manœuvrer avec plus d'habileté les mots et les formules.

Nous sommes devant cet état de fait. Si un instituteur peut nous expliquer la psychologie qu'on lui a enseignée, s'il nous l'explique en clair parce

qu'il l'aura bien comprise, dans ses fondements, nous lui passerons notre rubrique, car nous sentons l'indispensable besoin de mieux connaître les lois du comportement humain qu'on nous a insuffisamment révélées à l'Ecole Normale. Et comme, jusqu'à ce jour, nul ne s'est présenté pour ce travail délicat, nous avons — et nous procédons ainsi dans tous les domaines — pris nos destinées entre nos mains. Et, ma foi, cela ne nous a pas si mal réussi.

Et, deuxièmement, je voudrais dire que les éducateurs ont tort lorsqu'ils se cabrent, parce que l'éduqué ose dire : « Je n'ai rien compris ! » On connaît la réaction traditionnelle du maître : « Tu n'avais qu'à écouter, à mieux apprendre ta leçon, et à faire attention... Mauvaise note... » Alors, celui qui n'a rien compris fait semblant de comprendre pour esquiver les punitions. Et c'est parce que sont nombreux ceux qui, à tous les degrés, font semblant de comprendre, qu'il nous reste tant à faire pour notre commune culture.

Nous, éducateurs modernes, réagissons autrement : nous habituons nos enfants à réclamer lorsqu'ils n'ont pas compris et nous tâchons de rectifier notre enseignement. Le contrôle de nos B.T. en est un témoignage. L'auteur, même fier de son œuvre, nous confie son projet que nous soumettons aux enfants. Lorsque ceux-ci disent, comme nous en psychologie : « Je n'ai rien compris », nous renvoyons le projet à l'auteur en lui demandant de faire plus simple, mieux adapté aux enfants. Il n'y réussit pas toujours, mais il s'habitue à être humble devant les exigences de sa fonction d'éducateur.

Nous rendons à MM. les Professeurs, à MM. les Directeurs, à Mmes les Directrices d' E. N. l'hommage qu'ils méritent, nous les remercions de l'intérêt qu'ils portent à nos travaux et de l'appui qu'ils ne nous ménagent jamais, et nous souhaitons d'entretenir avec eux les excellentes relations depuis longtemps instituées. Seulement nous leur demandons de vouloir bien considérer qu'il est nécessaire, de temps en temps que leurs élèves disent : « Nous n'avons pas compris ». Et nous demandons qu'ils nous aident alors, non seulement théoriquement, mais aussi pratiquement, à mieux connaître l'enfant pour mieux l'éduquer.

Que ceux qui ne sont pas de mon avis veuillent bien me l'écrire. « L'Educateur » leur est ouvert.

C. F.

Cadeaux de Noël - Etrences

Vous pourrez trouver à la CEL des cadeaux utiles et durables, valables pour le jeu-travail des enfants :

Pour les petits :

- * ALBUMS D'ENFANTS
- * COULEURS EN POUDRE

Pour les grands :

- * COULEURS EN POUDRE
- * BOITES SCIENTIFIQUES
- * MATÉRIEL DE LINOGRAPHIE
- * IMPRIMERIE
- * DISQUES C.E.L. (chants, danses, folklore)
- * BIBLIOTHÈQUE DE TRAVAIL

Tous renseignements sur demande à C. E. L. - CANNES (Alpes-Maritimes)

ALBUMS D'ENFANTS

Le n° 28, « Six petits enfants allaient chercher des figues », que les abonnés ont reçu, était le dernier de l'abonnement 1953-1954.

Le premier numéro de la série 1954-1955 parviendra pour Noël.

Vous pouvez encore vous abonner à cette série en versant 500 fr. au CCP CEL 115.03 Marseille.

Cette souscription - abonnement vous donne droit à une remise de 40 % sur les prix des albums édités.

Abonnez-vous sans tarder !

Nous apprenons la mort de notre camarade Huguette Bez, institutrice à Reugny (Indre-et-Loire).

Elle décéda subitement, au cours d'un voyage en Italie, le 19 juillet.

Que sa famille et ses amis trouvent ici l'expression de nos condoléances émues.

